

## **Rapport de la commission du Conseil communal sur le préavis municipal 09/09 concernant la fermeture du couvert de la déchetterie, ainsi que l'aménagement d'une place de dépôt de branches.**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 09/09 s'est réunie le mercredi 9 septembre 2009, à 19h30, à la Maison de commune.

La commission était composée de :  
Mme Irène Stuby  
M. Alain Widmann  
M. Patrick Favre

M. Daniel Jordil, municipal nous a présenté les 2 études, il a répondu de manière détaillée à toutes nos questions et nous le remercions.

### a) Fermeture du couvert :

Le but de cette étude est d'aménager le couvert de la déchetterie, par l'installation de parois mobiles.

Actuellement, des visites non-désirées s'effectuent en dehors des heures d'ouverture officielles de la déchetterie.

La proposition de transformation augmentera la sécurité des déchets spéciaux tels que « Solvants, peintures, liquides, batteries, ordinateurs, etc », par la mise sous clé en attendant le transfert dans le centre de collecte régional.

Le cout de cette transformation, se monte, divers et imprévus y compris à Fr. 16'000.—.

### b) Aménagement d'une place de dépôt de branches :

Le but de cette étude est l'aménagement d'un emplacement pour le dépôt de branches, par l'utilisation d'une surface, annexe à la déchetterie.

Le constat actuel démontre que la benne de déchets verts se remplit trop rapidement, souvent pleine avant la fermeture journalière.

L'aménagement d'une surface supplémentaire, fermée sur 3 côtés et accessible depuis la déchetterie, permettra d'éviter un remplissage trop rapide de la benne verte, de

réduire le coût de transport (économie estimé à env. Fr. 2'000-3'000 par année), puis contribuerai d'autre part, à un geste écologique.

Les branches stockées, seraient ensuite broyées une fois par année sur place.

Le coût de l'étude se monte, divers et imprévus y compris à Fr. 22'000.-.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, la commission recommande aux membres du Conseil Communal d'accorder à la Municipalité :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de la fermeture du couvert de la déchetterie
2. D'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 16'000.- à cet effet :
3. D'autoriser la Municipalité à aménager une place de collecte des branches :
4. D'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 22'000.-- à cet effet :
5. De l'autoriser à financer ces crédits avec les liquidités de la caisse communale.

Pour la commission :

  
Mme Irène Stuby

  
M. Alain Widmann

  
M. Patrick Favre